

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024**

**DELIBERATION N°2024.00262**

**PLAN VÉLO MÉTROPOLITAIN - CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT  
AVEC L'ASSOCIATION OCIVELLO**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 68  
Nombre de présents : 54  
Nombre de pouvoirs : 8  
Nombre de voix : 62

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,  
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,  
M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU,  
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,  
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,  
Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND,  
M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,  
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,  
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT,  
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,  
M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,  
M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE,  
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. André CHARBONNIER,  
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 28 mai 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20240516-D20240026210

Date de mise en ligne : 28 mai 2024

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,  
M. Gérard TARDY, M. Julien VASSAL

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024**

### **PLAN VELO METROPOLITAIN - CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION OCIVÉLO**

Saint-Etienne Métropole exerce pleinement sa compétence de politique cyclable et travaille à améliorer le système vélo stéphanois afin d'augmenter la pratique sur le territoire. Aussi, Saint-Etienne Métropole a mis en place un plan vélo sur la période 2019 – 2029, dont l'objectif est de tripler la part modale du vélo à l'échelle de la Métropole. Dans le cadre de cet objectif, les associations de cyclistes sont des acteurs incontournables avec lesquelles Saint-Etienne Métropole compte entretenir un partenariat renforcé.

Créé en 1997, l'association OCIVÉLO compte 815 adhérents (2023). Dans le cadre métropolitain stéphanois, OCIVÉLO milite pour le développement de la cyclabilité qui concourt au développement des mobilités actives afin de participer à la réduction des émissions de carbone, à l'apaisement des centres-villes et à l'autonomie des usagers du vélo (sécurité des aménagements, éducation à la pratique cyclable et encouragement à l'auto-réparation).

OCIVÉLO s'inscrit dans une démarche citoyenne, solidaire et responsable ouverte à tous les publics.

En cohérence avec le projet de territoire de Saint-Etienne Métropole, un partenariat est mis en place avec l'association OCIVÉLO qui participera aux actions développées par la Métropole notamment dans le cadre de la promotion du vélo, d'atelier d'auto-réparation et d'ateliers mobiles, les cours de remise en selle et de façon optionnelle en lien avec le PDME, des activités pour sensibiliser, transmettre et rendre plus accessible la pratique du vélo.

Sur la période triennale de 2024 à 2027, OCIVÉLO s'engage à participer plus particulièrement aux actions et démarches suivantes :

#### **1. Développer l'atelier d'auto-réparation :**

- ouvrir l'atelier de réparation à raison de 27 heures par semaine, 23 heures pour les adhérents et 4 heures pour tout public sur inscription sur deux semaines (initiation à la mécanique) ;
- participation de Saint-Etienne Métropole : 15 000 €/an.

#### **2. Ateliers mobiles sur l'ensemble du territoire de SEM :**

- mise en place de 8 jours d'ateliers mobiles ;
- participation de Saint-Etienne Métropole : 2 800 € /an.

3. Sensibiliser, transmettre et rendre accessible la pratique du vélo :

- soutien de Saint-Etienne Métropole à la vélo-école d'OCIVELLO qui dispose de locaux et de piste d'essai au Village des Solutions de l'AFPA dans le quartier du soleil. 270 heures de vélo-école par an sont prévues ;
- participation de Saint-Etienne Métropole : 4 560 € /an.

Saint-Etienne Métropole versera une subvention annuelle de 22 360 € sur la période 2024/2027 sous réserve du vote du budget. Une convention précisant les modalités du partenariat et de versement de la subvention sera signée.

En option, il est proposé de participer à des formations « le code vu du guidon » à destination des entreprises, institutions et associations, comprenant une heure de théorie et deux heures de pratiques. Cette action s'inscrit dans la démarche du Plan de Mobilité Employeur et pourra être financée dans ce cadre-là à hauteur de 1 500 € /an pour la part de Saint-Etienne Métropole en fonction des actions effectivement menées.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la convention triennale de partenariat avec l'association OCIVELLO pour la mise en œuvre du plan d'actions ;**
- **approuve la participation de Saint-Etienne Métropole pour un montant prévisionnel de 22 360 € et 1 500 € en option dans le cadre du Plan De Mobilité Employeurs ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les actes afférents ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal Plan vélo, Chapitre 65, Destination FRVEL.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE